

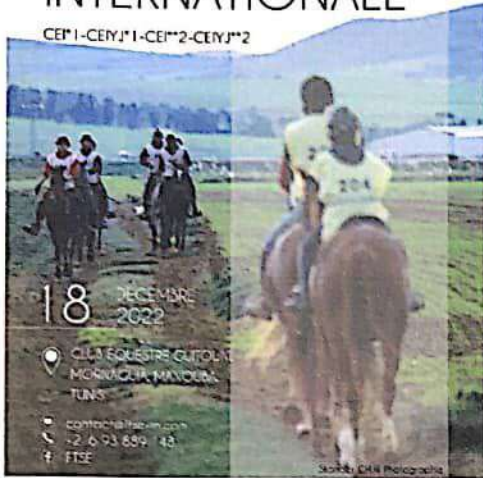
Concours International d'Endurance –  
Tunis le 18 décembre 2022

FEI



COURSE  
D'ENDURANCE  
INTERNATIONALE

CEI\*1-CEI\*\*1-CEI\*\*2-CEI\*\*3



La sélection nationale d'endurance ayant pris part au concours international d'endurance le 18 décembre 2022 a réalisé d'excellents résultats

En cette occasion, la Présidente et les membres du bureau fédéral adressent leurs vives félicitations aux cavaliers de la sélection nationale et les encouragent à persévérer dans la performance.

**CEI\*\* 120 Km (Seniors)**

2<sup>ème</sup> Place : MAHDJOUBI Samir : Cœur de Mitidja

**CEI\* 100 Km (Seniors)**

1<sup>ère</sup> Place : BAHRIA Hicham : Chahik  
2<sup>ème</sup> Place BOUREGAA Hamza : Redika  
3<sup>ème</sup> Place REBIHI Mohamed : Bedwiet El Mesk

**CEI\* 100 Km (Juniors)**

3<sup>ème</sup> Place GUENDOUL Ayed : Tourat El Watan  
4<sup>ème</sup> Place IACHE ACHOUR Moncef : Quatari

Championnat d'Algérie Cadets & Juniors



Le club Equestre le Cavalier d'Oran accueillera du 29 aux 31 décembre 2022 les épreuves des championnats d'Algérie Cadets et Juniors

**Examen du brevet fédéral du 1<sup>er</sup> degré**

Le club équestre Pittoresque Aures Batna organise le vendredi 23 décembre 2022 une session du brevet fédéral du 1<sup>er</sup> degré à Batna.

Bonne chance aux candidats.

الاتحادية الجزائرية للفروسية

FEDERATION EQUESTRE ALGERIENNE

148, A<sup>ve</sup> de l'ALN. BP : N°183 H-Dey. Alger- E-mail : fealgerie.info@gmail.com

النشرة الإعلامية الرسمية

Bulletin Officiel d'Informations

N° 064 du 19 Décembre 2022

**RAPPEL IMPORTANT**

Circulaire N°001 du 29 Aout 2022

Relative à la situation juridique des structures équestres

En rappel à la circulaire susvisée, Il est porté à la connaissance des structures équestres, dont la situation juridique n'est pas en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment la Loi n° 13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives, qui précise en son article 71 « Les structures d'organisation et d'animation sportives sont : les clubs sportifs, les ligues sportives, les fédérations sportives nationales, le comité national olympique, le comité national paralympique ».

La Fédération Equestre Algérienne recommande à chaque structure équestre, de se constituer soit en club sportif amateur ou professionnel, conformément à la réglementation en vigueur. La fédération est disposée à accompagner les structures équestres dans cette démarche.

Pour faciliter la transition, il est proposé aux structures équestres de s'affilier temporairement, sous forme de section, aux clubs équestres légalement constitués.

En conséquence, la FEA ne pourra plus autoriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'affiliation des structures non conformes à la réglementation.

Salutations sportives.

**Journée d'Etude**

**Mardi 27 décembre 2022**

Les présidents et responsables techniques des clubs équestres affiliés sont cordialement invités à la journée d'étude, qui aura lieu le mardi 27 décembre 2022 à 09h00 au siège de la Fédération Equestre Algérienne

**Thèmes :**

- Projet de modification du système de compétition de saut d'obstacles
- Projet de réforme des examens des brevets fédéraux d'équitation
- Projet de calendrier des compétitions 2023

La présence du président et du responsable technique de chaque club équestre est obligatoire

**Dossier d'Affiliation 2023**

Les clubs et ligues équestres sont invités à transmettre leurs dossiers d'affiliations au titre de la saison 2023 avant le 31 Janvier 2023

**Dossier à fournir :**

- Formulaire de demande d'affiliation (à télécharger sur la plateforme FEA)
- Copie de l'agrément du club ou de la ligue.
- Bilan moral et financier au titre de la saison 2022.
- Procès-verbal de l'assemblée générale (visé par la DJS concernée).
- Liste du cheptel équin à enregistrer sur la plateforme FEA.
- Paiement de la cotisation annuelle fixée à 20.000 DA.